

FONDATION



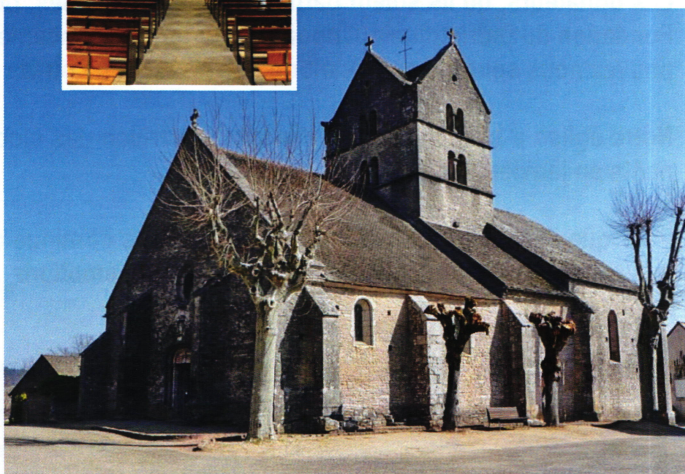
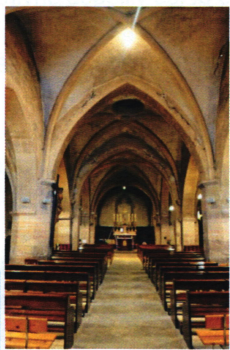
du PATRIMOINE

Bourgogne

SOUSCRIPTION
FAITES UN DON

www.fondation-patrimoine.org/38330

Restaurons l'église Saint Symphorien de Touches à Mercurey (Saône-et-Loire)



Préservons aujourd'hui l'avenir en restaurant notre patrimoine



Aidez-nous à restaurer l'église Saint Symphorien de Touches à Mercurey

Avec sa masse trapue, l'église Saint Symphorien de Touches, perchée au sommet de la colline, au milieu d'un hameau qui fût commune avant d'être intégré dans Mercurey, semble être un édifice roman comme il y en a tant en Bourgogne.

En fait, voûtée en croisée d'ogive, elle est gothique (XIII^{ème}) et renaissance (XVI^{ème}). C'est ce qui fait tout son charme et son originalité. On la devine construite par des artisans locaux au courant des évolutions techniques, mais attachés aux goûts de leurs pères. Sans doute est-elle une des plus jolies, mais atypique, églises de village de la région, souvent choisie pour célébrer les mariages et autres évènements.

Malheureusement, si l'extérieur est en bon état, la vétusté de l'intérieur nécessite des travaux urgents. Surtout, l'état du beffroi et du clocher ne permet plus de sonner les cloches aux grandes occasions de la vie.

La Commune, fière de son patrimoine, en a décidé une restauration globale importante. Bien sûr, des aides publiques vont y contribuer avec la supervision de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) mais la charge est considérable, c'est pourquoi une association s'est créée pour soutenir le projet.

C'est « L'ANGELUS », puisque la priorité actuelle est de redonner la voix aux cloches pour que le rayonnement de l'église chante, matin, midi et soir, dans la commune et les villages environnants.

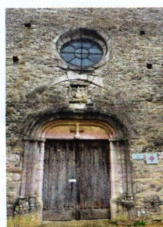
Le Conseil Municipal et l'Angelus, ont souhaité mettre en place une souscription publique, en partenariat avec la Fondation du patrimoine.

Nous pouvons tous devenir acteurs de ce projet majeur pour notre commune en apportant notre pierre à la préservation de ce témoin de notre vie quotidienne depuis plus de 900 ans.

Les donateurs, qu'ils soient particuliers ou entreprises, pourront bénéficier de déductions fiscales incitatives grâce à la Fondation du patrimoine qui pourra apporter un financement complémentaire en fonction du montant de la collecte. Vous pouvez nous soutenir en faisant un don par chèque ou via le site sécurisé de la Fondation.

Notre église a besoin de vous afin que le carillon des cloches puisse accueillir les participants de la Saint Vincent tournante en janvier 2017 !

Pour que l'église Saint Symphorien de Touches continue de rayonner sur le village de MERCUREY en Côte Chalonnaise mais aussi dans nos cœurs, nos souvenirs, nos émotions....



1 don = 1 reçu fiscal envoyé, à déduire du montant de votre impôt



Présentation de la Fondation du patrimoine

Créée par la loi du 2 juillet 1996 et reconnue d'utilité publique en 1997, la Fondation du patrimoine est devenue un **partenaire reconnu** de l'engagement culturel local et un moteur efficace du développement économique de nos communes. Elle a pour but essentiel de **sauvegarder et valoriser le patrimoine** rural non protégé : Maisons, églises, ponts, lavoirs, moulins, bateau, patrimoine industriel, mobilier, patrimoine naturel, maritime....

Aux côté de l'État et des principaux acteurs du secteur, **elle aide les propriétaires publics et associatifs à financer leurs projets**. Elle permet aux propriétaires privés de défiscaliser tout ou partie des leurs travaux et mobilise le **mécénat d'entreprise**.

Un récent contrôle de la cour des comptes, définit la Fondation du patrimoine comme **un organisme à la gestion économique rigoureuse**, hybride, mi-public, mi-privé. Elle est maintenant chargée, à l'échelle nationale, de la mission **d'intérêt général** de préservation active du patrimoine non protégé.

La Fondation du patrimoine dispose d'une **organisation décentralisée** à l'échelle régionale, départementale et locale. Guy Bédel dirige la **délégation Bourgogne**, composée de 4 délégués départementaux et 8 délégués de pays tous bénévoles, il est assisté d'un chargé de mission et d'une assistante, tous deux salariés.



Je fais un don de €

pour soutenir la restauration de l'église de Touches à Mercurey (71)

La Fondation du patrimoine, créée par la loi du 2 juillet 1996, a été reconnue d'utilité publique le 18 avril 1997.

J'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine, si celui-ci n'aboutissait pas.

La Fondation du patrimoine s'engage à affecter l'ensemble des dons à un autre projet de sauvegarde du patrimoine, si celui-ci n'aboutissait pas.

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 5% s'agissant des dons reçus en paiement de l'impôt sur la fortune et à 3% du montant des autres dons.

Et je souhaite recevoir un reçu fiscal, à joindre à ma déclaration de revenus, me permettant de bénéficier d'une économie d'impôt au titre de l'impôt :

☐ Sur le revenu ☐ sur la fortune (ISF) ☐ sur les sociétés

ordre du chèque :

Fondation du patrimoine, église de Touches à Mercurey

Pour les **particuliers**, ce don ouvre droit à une **réduction de l'impôt sur le revenu**, à hauteur de 66% du don dans la limite de 20% du revenu imposable. (Un don de 100 € = 66 € d'économie d'impôt) ;

Ou de l'impôt sur la fortune à hauteur de 75% du don dans la limite de 50 000 €. (Cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €). (Ex : Un don de 100 € = 75 € d'économie d'impôt).

Pour les **entreprises**, réduction d'impôt de 60% du don dans la limite de 5‰ du chiffre d'affaires. (Ex : Un don de 100 € = 60 € d'économie d'impôt).

► Seuls les dons de particuliers ayant obtenu un label de la Fondation du patrimoine durant la durée de celui-ci, et les entreprises ayant travaillé sur le chantier de restauration, pour les travaux concernant cette souscription **ne pourront bénéficier de reçus fiscaux.**

Nom ou société

Adresse fiscale (adresse de votre chèque)

Le reçu fiscal sera établi exclusivement au nom et adresse du chèque

CP Ville

Tél.....

Mail

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir et l'association de l'Angelus, seront également destinataires ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous leur communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre ☐

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, ainsi qu'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation régionale de Bourgogne.

Comment faire votre don ?

Par courrier

► Envoyez ce bulletin complété et accompagné de votre chèque signé (ordre : Fondation du patrimoine : église de Touches à Mercurey) à la Fondation du patrimoine Bourgogne - BP 25105 - 21051 DIJON.

Par Internet

► Faites votre don en ligne sur notre site internet sécurisé :

www.fondation-patrimoine.org/38330

Ou

► Flashez ce QR code à l'aide de votre smartphone et faites immédiatement un don pour ce projet.

(L'installation d'une application QR codes gratuite, est requise)





Contact pour ce projet

Auprès du maître d'ouvrage

Mairie de Mercurey
53 grande rue - 71640 MERCUREY
03.85.98.91.20
mairie.mercurey@wanadoo.fr

Ou

Association de l'ANGELUS

Rénovation de l'église de Touches
Siège social : Mairie 53 Grande Rue 71640 MERCUREY
Tél Président : 03 85 98 03 92
Email : *angelus.touches@gmail.com*

OU

Fondation du Patrimoine Bourgogne

88 rue Jean-Jacques Rousseau
BP 25105 - 21051 DIJON
03.80.65.79.93
bourgogne@fondation-patrimoine.org

Voir tous nos projets sur internet :
www.bourgogne.fondationpatrimoine.org

